

# Comité Départemental de Badminton des Bouches-du-Rhône (13)

Reportage réalisé par Pascal Flamant

- Nombre de bénévoles : 21 élus et des bénévoles occasionnels
- Nombre de club : 40 dont 4 salariés
- Nombre de licenciés : 4000 licenciés (37% femmes)
- Budget global : 117 500€
- Nombre d'emploi : 3 emplois à temps plein : un poste de cadre technique, un poste d'agent de développement, un poste administratif et communication

## Un contexte de pénurie d'équipements sportifs à Marseille

Le siège du Comité Départemental de Badminton des Bouches-du-Rhône (13) est historiquement installé à Marseille : c'est donc là qu'une part importante des actions de badminton en quartier ont été conduites, être au cœur d'une ville restant le moyen le plus efficace pour créer un dispositif de ce type. Sans oublier le travail effectué sur d'autres communes avec QPV dans le département (Aix-en-Provence, Port-de-Bouc, Salon-de-Provence, Vitrolles etc.), c'est sur Marseille que notre récit va se concentrer. Car c'est aussi avec les moyens que met à disposition cette collectivité et tout autant son contexte social que les acteurs de terrain doivent construire leur projet. Sur ces deux points les difficultés ne manquent pas. Citons-en deux :

1. **Les infrastructures sportives sont très peu nombreuses** en comparaison à la très forte densité de population : « *On décrit Marseille, explique le président Bruno Bert, comme le quart monde du sport. Depuis 1981 presque aucun gymnase n'a été construit et l'existant est dans état inégal. Force est d'admettre que lorsqu'un équipement est rénové, il subit rapidement de nouvelles dégradations* ».
2. **Les actes d'incivilités se multiplient et le respect des biens collectifs est très difficile à maintenir.** Or, nous le savons, l'accroissement de l'activité badminton est totalement dépendante de la qualité de ces équipements et encore plus de la possibilité d'utiliser des créneaux. Là où la bataille est déjà rude sur des territoires moins densément peuplés, on comprend vite que les obstacles pour construire une vie de club stable sont presque insurmontables : « *Nos clubs, précise Bruno Bert, doivent mener une bataille sans relâche pour prétendre au maintien de quelques créneaux par semaine. Cela constitue une limite au développement et parfois même au simple maintien des effectifs. Ils ont une faible marge de manœuvre pour proposer aux adhérents des produits innovants ou attractifs* ».

Dans ce contexte, lorsque maintenir l'existant est déjà une bataille, créer des projets tournés vers des publics éloignés de la pratique sportive du badminton ne passe pas au premier plan. Or, à Marseille le besoin est énorme. Utiliser le sport comme vecteur de lien social est une évidence et le badminton peut être un outil efficace.

Tous ces éléments, des difficultés des clubs jusqu'à la nécessité d'utiliser le sport comme outil d'éducation et de lien dans les quartiers, le comité 13 en a pleinement conscience. Depuis le milieu des années 1980, les dirigeants ont cherché des solutions pour agir et répondre aux besoins de leur territoire. Cernés par les contraintes, ils ont malgré tout, tenté sous différentes formes d'amener le badminton dans les quartiers. L'histoire de ces tentatives nous apprend beaucoup sur le montage de projet en quartier, la place que peut jouer un comité départemental ou encore sur les relations entre les partenaires d'actions pour maintenir la pérennité de projets en cours. *De plus, souligne Bruno Bert, les gains indirects que nous attendons de ces actions sont multiples: d'abord gagner en crédibilité (crédibilité du Bad, du Comité, de ses clubs...) en conduisant de telles actions, ce qui nous permet ensuite d'espérer avoir plus de créneaux dans les gymnases ou d'autres bénéfiques. Ensuite, quand même, il ne serait pas très honnête de ne pas mentionner qu'il y a*

aussi un intérêt pour le subventionnement de ces actions, aides sans lesquelles ces dispositifs seraient impossibles à créer.

## Les enseignements d'un projet de création d'un club de badminton dans le quartier de Malpassé à la fin des années 1980

L'histoire commence en 1985, le comité 13, à l'époque sans salarié, est sollicité pour participer au dispositif « sport pendant les vacances ». L'engouement est évident avec une forte participation des habitants autant que l'envie des dirigeants du Comité d'intégrer la dimension badminton en quartier dans le projet de la structure départementale. Le badminton devient alors un outil ludique et efficace pour rencontrer les habitants des quartiers. Ces actions vont se prolonger pendant plus de 12 ans, tissant un lien fort avec les territoires et renforçant la certitude du Comité de pouvoir jouer un rôle utile dans ce champ d'action. En 1997, à l'occasion de la reconstruction d'un Gymnase en plein cœur du quartier Malpassé, l'opportunité de monter une associative au centre d'un quartier apparaît. L'aboutissement de ces années de présence au centre des quartiers c'est une réponse logique au besoin d'une pratique hors vacances scolaires. On cherche alors des solutions et financements pour la création d'un club affilié. C'est rapidement chose faite dans la saison qui suit avec un gymnase au cœur du quartier devenant celui de la structure et donc une possibilité d'accès à de nombreux créneaux. Le FNDS (Fond national de Développement du Sport) récemment créé et surtout des aides conséquentes de la politique de la ville viennent soutenir la mobilisation des acteurs, donnant les moyens financiers pour construire un projet ambitieux. Dans les années qui suivent, le club fait grandir son action et 90% des adhérents sont des habitants du quartier. Le club joue un rôle de lien social pertinent et propose une pratique sportive originale qui permet une véritable mixité. Reconnu pour ce rôle, l'ensemble des échelons de collectivités locales soutient l'action conduite.

Pourtant, derrière ce qui ressemble à une grande réussite, se cache de grandes difficultés : « Le projet, explique Bruno Bert, était trop grand pour nous. Nous nous sommes lancés avec les bénévoles du Comité dans une aventure sans mesurer l'ampleur de la tâche. En quelque sorte victime de notre succès, nous n'avons pas les moyens humains d'assumer une telle charge de travail, car pour maintenir le niveau que nous avons fixé et donc continuer à répondre aux besoins que nous avons créés, c'est une grande part des forces du comité départemental qui passait dans cette action spécifique du quartier de Malpassé ».

Le club créé dans le quartier était indirectement administré par le comité et par conséquent le rôle de développement départemental de la discipline badminton devenait très compliqué à maintenir. Le comité trop aspiré par l'action en quartier cherche à déléguer le projet en profitant de la création de deux emplois jeunes en 1998. Mais là aussi, ce qui s'apparente à une solution logique a conduit à un enchaînement de difficultés. Les deux salariés, se retrouvant dans une structure où la place des dirigeants bénévoles n'était pas assez claire, ont pris une trop grande place dans les prises de décisions. La structure s'est alors retrouvée fragilisée tout en nuisant à la pertinence des actions conduites. La relation de confiance avec les salariés se dégradant au fur et à mesure des saisons, le club perdit irrémédiablement sa crédibilité et les financements n'affluaient plus.

Du début jusqu'à 2002, explique Bruno Bert, le club créé par le Comité n'avait que des dirigeants fantoches, les décisions étant prises par les deux employés sauf quand le Comité y mettait son nez. En 2002, un enseignant d'EPS du collège concerné a bien voulu tenter de prendre le relais au titre de président du club. Cela fonctionnait un peu mieux, en tout cas cela a permis au Comité de se mettre en retrait tout en gardant sa caution morale. Mais ça n'a pas duré, l'enseignant s'est lassé et a été muté au loin deux ans plus tard (2004), ce qui a provoqué l'effondrement de tout ce qui existait.

Malgré cette ultime tentative de transfert du projet à un enseignant d'EPS sous forme d'une convention avec l'éducation nationale, la structure n'a tenu que quelques saisons et tout cela pris donc fin lors du départ de cet enseignant de l'établissement scolaire.

Le recul d'une trentaine d'années que nous offre l'histoire de ce projet soulève une grande question pour l'instance départementale sportive : comment parvenir à créer un projet d'action en quartier sans être trop en le rendant autonome et en l'ancrant durablement dans le paysage « QPV » ?

Nous venons de le voir, dans un premier temps le Comité a d'abord été débordé par le projet qu'il a engendré puis n'est pas parvenu à trouver une solution durable pour le déléguer. Dans la première phase, le point de départ des difficultés est la finesse du tissu associatif où vient se coudre le projet. Les bénévoles du Comité armés des meilleures intentions et de compétences réelles ne pouvaient pourtant pas maintenir dans la durée un investissement aussi fort dans un seul projet. Le reste du département avait aussi besoin de son intervention pour développer la pratique. Le Comité et ses bénévoles ont pris conscience qu'ils ne pouvaient pas faire à la place d'un club. Un comité départemental en tant que premier échelon de coordination des acteurs du badminton compose entre (1) créer les conditions d'émergence d'un projet et (2) ne pas prendre la place de celui-ci, au risque de ne pas parvenir à lui céder la place. Un exercice complexe, car à lui seul, le club est rarement capable d'amorcer une action, mais ne doit pas en être exclu pour pouvoir permettre son maintien dans la durée. La deuxième phase de délégation sur l'action du quartier du quartier Malpassé illustre bien cela. La difficulté à constituer une équipe bénévole qui prend les rênes et la difficile gestion de salariés se perdant dans une trop grande autonomie a conduit l'affaiblissement d'un dispositif pertinent. S'ajoute aussi la bataille des difficultés d'accès aux aides publiques qui durcit davantage le maintien des actions, car les dossiers, explique Bruno Bert, de demande de subvention politique de la ville étaient au moins autant des usines à gaz qu'aujourd'hui les demandes CNDS, ce qui a contribué à la lourdeur de l'action pour le Comité. Ensuite, il semble que l'obtention de ces subventions par des voies classiques pour une association sportive (soit le CNDS et les collectivités, pour nous le département et les communes) soit de plus en plus difficile. Phénomène étrange que nous ne nous expliquons pas (à moins que ce soit simplement l'effet de la baisse générale des subventions ?), mais qui rend les choses moins faciles. Faut-il retourner demander de l'argent à la politique de la ville ? Mais pour de petits projets, ça ne semble pas évident...

## De nouvelles méthodes pour le comité : événements, formations et partenariats locaux

Tirant les leçons de l'expérience précédente et grâce à des moyens humains plus conséquents, le Comité 13 et ses dirigeants successifs vont tenter de nouvelles formes de projet.

A partir de 2002, le Comité 13 emploie un salarié, Sydney Lengagne, et professionnalise davantage son accompagnement des clubs avec une intention ferme de développement de la pratique sur le territoire. Il s'emploie à conduire les clubs vers une stabilisation des effectifs tout en essayant d'affilier la grande part de pratique non fédérale. Il s'agit de construire une base solide de pratiquants réguliers pour se donner la force de penser à ceux qui en sont éloignés, comme les publics des QPV. Cette dynamique se confirme avec le recrutement en 2006 d'un second agent, dédié entièrement au développement des clubs : Yann Legendre. Il aura la charge de prolonger le travail entamé sur la fidélisation des licenciés dans les clubs, l'affiliation de nouveaux et dans la tradition assumée depuis les années 80 de mettre en place des projets à destination des zones prioritaires.

Le positionnement du Comité 13 et de ses dirigeants est désormais de parvenir à construire de plus petits projets, plus facilement assimilables par un club : essayer des actions qui puissent s'intégrer dans le fonctionnement d'un club et l'aider à son développement global sans nuire à son but premier de fidéliser les adhérents traditionnels. Par exemple, en 2006 la construction d'un nouveau gymnase pour le collège Jean-Claude Izzo en plein centre de Marseille mobilise les acteurs associatifs locaux pour faciliter l'encadrement des jeunes des quartiers environnants. Le club de badminton du quartier n'étant prêt à répondre promptement à une telle demande, Yann Legendre est mis à disposition pour créer un pont entre l'équipement, les jeunes ciblés et le club local. Il intervient deux fois par semaine et permet au club d'accéder sur ce même équipement à davantage de créneaux pour son activité badminton. On distingue alors une logique d'action cohérente avec un agent départemental qui amorce une opération, puis un club qui prend le relais.

Mais là encore la passerelle avec le club est difficile à rendre opérationnelle et les liens tissés peinent à se renforcer : « Dès la deuxième année, explique Yann Legendre, tout est devenu plus complexe avec d'une part un changement de pilote et l'ADDAP 13 qui prend la délégation complète de la gestion de l'équipement donc de l'attribution des créneaux et d'autre part un nouveau dispositif du CNDS avec l'accompagnement

éducatif qui bouscule la façon d'aborder les publics. On se retrouve confronté à un interlocuteur débordé avec lequel il est difficile de construire et des formats d'intervention dans lesquels on ne parvenait pas à laisser la main au club ».

Lors de la troisième année de mise en place le club a perdu ses créneaux. La limite de la pérennisation se pose donc avec deux facteurs. Premièrement, l'impossibilité pour un club de se fixer dans un équipement, sans espace dédié à sa pratique ne permet pas d'envisager de voir l'avenir sereinement et de construire un projet associatif durable. Deuxièmement, la complexité des relations avec les acteurs locaux et les sources de financements des politiques sportives et de ville. Les pilotes changent vite et les dispositifs s'empilent, il faut être très vigilant et connecté pour parvenir à exister au milieu de ce champ très concurrentiel de la subvention et de la course à la légitimité. Les clubs de badminton ne sont que rarement assez armés pour se lancer dans cette bataille : « *Le plus difficile, souligne Yann Legendre, c'est de maintenir la constance des projets. Tout bouge vite autour : les pilotes, les financeurs, les créneaux. C'est une bataille sans fin pour que tout ne s'arrête pas du jour au lendemain* ».

Pour autant Yann et l'ensemble des bénévoles du Comité persistent dans leur recherche de création de lien entre clubs et actions. En 2012, des réunions de réflexion sur le hors temps scolaire des collégiens sont amorcées sur le territoire de la commune de Marseille. Le Comité emboîte le pas en créant des actions en collaboration avec les acteurs locaux, et donne naissance aux animations « **Cité Bad Bats toi !** » qui rencontrent une adhésion du public. Dans le cadre de la journée de la femme, cette animation a pour objectif la découverte du badminton auprès des jeunes féminines des quartiers marseillais. En partenariat avec l'ADDAP 13 (Association départementale pour le Développement des actions de prévention), le Comité propose des stages gratuits d'initiation et de perfectionnement du badminton à destination des jeunes filles des quartiers marseillais.

En collaboration avec le SMUC Badminton, les actions font naître un besoin. En face, le club local est réactif avec à sa tête une présidente d'association qui a conscience de l'utilité d'une telle démarche pour asseoir la légitimité de sa structure. Le club récupère ainsi des créneaux supplémentaires dès l'année suivante dans le gymnase avec la condition de devoir accueillir davantage d'habitants du quartier prioritaire politique de la ville. Pourtant, au bout de trois saisons très peu de licences au sein du club ont été prises par des habitants du quartier. L'argument financier revenant souvent comme justification, pas uniquement dans le sens d'une offre du club beaucoup trop chère, mais plutôt qu'il est aisé d'accéder à une proposition de sport gratuit par l'intermédiaire des politiques sportives de la ville. Il est difficile pour un club de valoriser son action associative payante lorsque que parallèlement, la ville propose pour un même public la même discipline sportive à titre gratuit. Certes, l'encadrement n'est pas aussi qualitatif que dans un club avec un intervenant diplômé, mais il semble que cet argument ne pèse pas assez lourd pour justifier l'inscription dans un club d'un public éloigné de cette pratique sportive.

C'est d'ailleurs là aussi une des pistes que Yann et les bénévoles du Comité, participant à la formation d'intervenants sportifs pour les structures de la politique de ville ou encore en intervenant directement en milieu scolaire dans les écoles primaires ou les temps d'activité périscolaire : « *On sait, souligne Yann Legendre, que si on forme les intervenants de quartier de ces structures, ils vont par la suite se substituer au rôle des clubs, mais au moins le public de quartier connaîtra notre discipline et franchira peut-être un jour la porte d'un club affilié, comme pour le badminton en école primaire où indirectement on court vers ce même objectif. Disons qu'il n'y a pas de mauvais chemins, ils sont juste plus longs* ».

A l'heure actuelle, le comité 13 maintient son engagement dans toutes les formes de projets à destination des quartiers : actions ponctuelles pour créer des liens avec des clubs locaux, intervention en milieu scolaire ou en périscolaire et formation d'intervenants. Il cherche aussi de nouveaux partenaires d'actions, comme l'union sportive Léo Lagrange pour trouver les précieux créneaux de gymnase : « *On persiste, conclut Bruno Bert, dans la voie qu'on trace depuis les années 80. On se bat contre tous les obstacles qu'on surmonte un par un et même si c'est dur, on ne s'arrêtera pas d'avancer vers de nouveaux projets* ».